

Commune de MOULIS

BULLETIN MUNICIPAL N° 51

FEVRIER - MARS-AVRIL 2018

Tél : 05 61 66 02 57
et 09.79.05.50.23
Fx : 05 61 66 19 76

NOUVEAU SITE :

<http://mouliscouserans.wixsite.com/moulis>
Mel : mairie.moulis@wanadoo.fr

Site AMA : Association des Maires d'Ariège
portaildescommunes.cg09.fr

NOUVEAU SITE OFFICIEL

Le site « Pays Couserans » étant devenu obsolète, nous avons été amenés à nous rapprocher d'un autre hébergeur.

Ce transfert qui n'était pas évident puisque nous souhaitions conserver toutes les données, a été réalisé grâce à l'intervention efficace de Marco Fernandes du pôle Communication à la Communauté des Communes Couserans Pyrénées.

Nos fidèles visiteurs pourront mettre en « Favoris » l'adresse suivante :

<http://mouliscouserans.wixsite.com/moulis>

TRAVAUX

L'assainissement, le pluvial et la voirie associés arrivent à terme. La station d'épuration est opérationnelle. Quelques retouches nécessaires s'effectuent actuellement suite à la réunion de chantier du 28 mars.

L'accessibilité et la mise aux normes de la voirie et des établissements recevant du public sont en voie de finalisation pour l'école, la salle polyvalente et le multiservices. Le plafond de la salle polyvalente a été doté d'une isolation acoustique. La mairie et le cimetière de Moulis seront traités courant avril.



PONT de RIBENS

Rénovation nécessaire et très réussie signée par nos agents Alfred, Nicolas et Guillaume !

CIRCULATION

L'arrêté de circulation dans les rues du village a été publié : vitesse

20km/h, sens de circulation, sens unique et sens interdits...

Toutefois, au vu de l'étroitesse de la rue et du nombre d'emplacements à conserver, le stationnement « grande rue principale » reste **toléré** côté impair dans le respect de l'accès aux portes d'entrée et des sorties de garage ainsi que de la durée d'immobilisation.

ENCOMBRANTS

Inscription en mairie pour le mardi 22 mai.

CODE RURAL

Il nous a été demandé de rappeler à certains propriétaires leur obligation d'assurer des conditions de vie compatibles avec les besoins des animaux qu'ils détiennent.

La cruauté passive désigne le fait de ne pas nourrir, abreuver, fournir des soins vétérinaires et d'héberger dans de mauvaises conditions un animal. Cf : [Les articles R214-17 et 18 du code rural](#)

INSCRIPTION ECOLE

Les parents des NOUVEAUX élèves qui fréquenteront l'école de MOULIS à partir du lundi 3 septembre 2018, sont invités à inscrire leurs enfants dès à présent auprès du secrétariat de la mairie, munies du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de leur carnet de santé.

FUTURES ANIMATIONS

Vendredi 27 avril et 25 mai : rencontres musiciens danseurs de 19h à minuit. (Lez'Art)

Samedi 2 juin : repas saveurs d'Inde (A.P.E-06.32.41.29.04)

Samedi 9 juin, chevaux aux environs de 9h : transhumances, repas (Comité des fêtes de Moulis- 05.61.66.84.00)

Jeudi 28 juin 18h : opéra par les écoliers.

SUBVENTIONS 2018

Comité des fêtes de Moulis / Aubert en fête / Patrimoine moulisien : 2 000€ (plus ≤ 600€ éventuelle location chapiteau) * Coop. scolaire : 1 350€ + 160€ classe de découverte* Parents d'élèves / Bouge avec Moulis : 600€ * ACCA : 400€ * Pastous et Pastouretos : 250€ * Ecole de Musique : 240€ * Jazz Moulis / Guerre des demoiselles : 200€ * Art'Pulsion / Lez'Country / Autrefois le Couserans / Transhumances en Bethmale / APPR de la Mine de Salau : 100€ * Lez'Art et Buis'Son : gratuité de la salle-1 fois par mois * Sté Nle des meilleurs ouvriers de FRANCE : 50€

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018
approuvés à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 18 avril 2018

C.A 2017	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats report.	175 803,83	-	-	229 902,31	175 803,83	229 902,31
Opérations de l'ex	984 341,73	987 501,47	537 548,78	680 653,07	1 521 890,51	1 668 154,54
TOTAL	1 160 145,56	987 501,47	537 548,78	910 555,38	1 697 694,34	1 898 056,85
Résultat de clôt.	172 644,09	-	-	373 006,60	-	200 362,51
Restes à réaliser	192 780,00	212 796,00	-	-	192 780,00	212 796,00
Total cumulé	365 424,09	212 796,00	-	373 006,60	192 780,00	413 158,51
RES. DEFINITIF	152 628,09			373 006,60		220 378,51

B.P 2018 – FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
11	Charges générales	206 232	70	Produits et services	50 198
12	Charges de personnel	232 720	73	Impôts et taxes	263 861
65	Autres charges gestion courante	57 975	74	Dotations, subventions, participations	181 000
66	Charges financières	13 047	75	Autres produits g. courante	27 400
67	Intérêts moratoires	400	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	8 000	77	Produits exceptionnels	3 000
739	Prélèvement GIR	23 205			
023	Transfert à la section invest.	235 279	013	Atténuation de charges	32 000
042	Dotations aux amortis.	12 979	042	Opérations d'ordre	12 000
			002	Excédent reporté	220 378
TOTAL DEPENSES		789 837	TOTAL RECETTES		789 837

B.P 2018 – INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement	172 645	001	Excédent d'invest.	-
204	Subvention d'équipement	-	1068	Affectation de résultat	152 629
16	Emprunt remb. capital...	47 260	021	Transfert de la sect. Fonct	235 279
20	Immobilisations incorp.	2 000	10	Dotations fonds divers	284 516
21	Immobilisations corp.	41 100	13	Subventions attendues	-
23	Immobilisations en cours	335 000	16	Emprunts et dettes assim. Dépôts de garantie loyers	63 000 2 215
040	Trans. Entre sections (régie)	12 000	040	Transfert entre sections	12 979
041	Opérations patrimoniales	25 300	041	Opérations patrimoniales	25 300
020	Dépenses imprévues	8 000	024	Cessions d'immobilisation	-
RAR	Restes à réaliser	192 780	RAR	Restes à réaliser	212 796
TOTAL DEPENSES		836 085	TOTAL RECETTES		836 085

LES TAUX DES 4 TAXES 2018

Dans le cadre du « pacte de neutralisation » établi avec la Communauté des Communes Couserans Pyrénées, le **TOTAL** des taux ne variera pas pour les ménages par rapport à 2017 :

	2017		TOTAL	2018		TOTAL
	Commune MOULIS	Communauté de Communes		Commune MOULIS	Communauté de Communes	
T. Habitation	11.30	6.45	17.75	6.11	11.64	17.75
T. foncier bâti	13.21	6.09	19.30	7.42	11.88	19.30
T. foncier non bâti	34.21	24.97	59.18	0.85	58.33	59.18

DEGRADATIONS A LUZENAC

Les 2 conducteurs qui ont **dégradé involontairement** LE PONT et la VASQUE protégeant le compteur sur la place de l'école sont invités à se présenter en mairie.

MISE AUX NORMES ELECTRIQUES

Le secrétariat de la mairie et l'agence postale seront certainement inaccessibles du mercredi 16 au vendredi 18 mai inclus. Un accueil sera réalisé dans le bureau du maire.